



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur la commune
de Cologny

26 juin 2019

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du
30 septembre 2009;

vu la proposition de la commune du 22 mai 2019;

vu les préavis de la commission cantonale de nomenclature du 4 juin 2019,

ARRÊTE :

1. La dénomination suivante :

Chemin du Pré-Picot

à l'artère débutant au chemin de Grange-Canal 38 et se finissant par un accès
piétonnier au plateau de Frontenex.

Cette dénomination reprend le nom du lieu-dit et de l'école primaire.

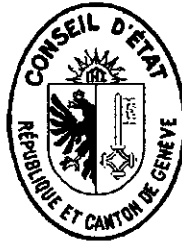
Code voie 65463

Entrée en vigueur immédiate

2. Ces dénominations doivent être utilisées uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.

Communiqué à :

CHA/LG 1ex.
DT 1ex.
DF 1ex.
DSES 1ex.
FAO 1ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal crossbar.